

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-25

Séance du 31 mai 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le trente et un mai à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le dix-sept mai deux mille-vingt-deux.

Monsieur Williams DUFOUR a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY			X	JL Reynaud	Madame Dominique COMBAZ		X		
Madame Nadine REUX			X		Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON		X			Monsieur Bertrand PUGNOT		X		
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X	Alain Perrot	Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND	X				Monsieur Stéphane GUSMEROLI	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE			X	Williams Dufour
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Objet : Actions de communication et sensibilisation

CONSIDÉRANT QUE : Le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison est validé lors du comité de rivière du 10 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE : Le partenaire financier pour cette opération du contrat de bassin est l'Agence de l'eau Rhône Méditerranéens Corse.

M Le Président :

- **RAPPELLE** la volonté du syndicat de poursuivre les actions de communication et de sensibilisation prévues au contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison et notamment les actions C-2-2 « Actions de communication » et C-2-1 « Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre »

- **INDIQUE** que l'opération comprend pour l'année 2022 :
 - La réactualisation du site internet : 7000 € ;
 - L'élaboration de newsletters (lettres d'information informatiques) : 900 € ;
 - La réalisation de plaquettes techniques et leurs diffusions (ex EEE, droits et devoirs riverains, etc.) : 2500 € ;
 - La réalisation de vidéos thématiques : 2500 € ;
 - L'animation et la communication-sensibilisation-mobilisation des acteurs Missions et animation communication : 17 500 €

Le montant estimatif est de 30 400 €TTC

- **PROPOSE** de solliciter les aides des financeurs les plus élevés possibles pour les montants indiqués.
- **PROPOSE** de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical,

- **SOLLICITE** l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau sur le montant TTC selon le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Agence de l'eau : 70 % du montant TTC, soit 21 280 €
 - Autofinancement : 30% du montant TTC, soit 9120 €
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 31/05/2022

Le Président

Jean-Louis Reynaud

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

